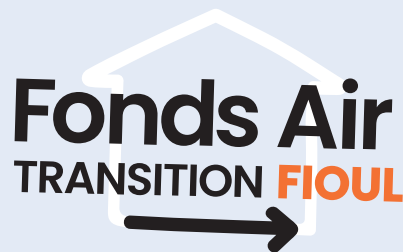


Remplacement d'une chaudière fioul

Aides financières



Mode d'emploi

Pour les propriétaires dont le logement se situe sur l'une des 10 communes de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc : Combloux, Cordon, Demi-Quartier, Domancy, Les Contamines-Montjoie, Megève, Passy, Praz-sur-Arly, Saint-Gervais et Sallanches.

1. Comparer le revenu fiscal de référence du foyer aux différentes tranches de revenus du tableau ci-dessous. Les plafonds sont différents en fonction du nombre de personnes dans le foyer (un enfant à charge compte pour 1 personne).

Plafonds de ressources

Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) Le RFR est indiqué sur l'avis d'imposition 2020			
	Revenu très modeste	Revenu modeste	Revenu intermédiaire	Revenu élevé
1	jusqu'à 16 229 €	jusqu'à 20 805 €	jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	jusqu'à 23 734 €	jusqu'à 30 427 €	jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	jusqu'à 28 545 €	jusqu'à 36 591 €	jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	jusqu'à 33 346 €	jusqu'à 42 748 €	jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	jusqu'à 38 168 €	jusqu'à 48 930 €	jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 813 €	+ 6 165 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

2. Identifier la couleur correspondant à votre tranche de revenus : **bleu, jaune, violet** ou **rose**.

3. Découvrir les aides financières disponibles selon votre couleur.





Vous souhaitez choisir le gaz ? Le dispositif d'aide financière dédié est le Fond Air Gaz (FAG).

Pour les communes de Passy, Combloux, Saint-Gervais-Les-Bains, Demi-Quartier et Megève, contactez GRDF :
M. Pascal CHARLES (pascal.charles@grdf.fr / 07 61 64 67 35)

Pour les communes de Sallanches, Domancy et Cordon, contactez la Régie de Sallanches :
M. Guillaume JEANROY (guillaume.jeanroy@rges.fr / 04 50 58 01 44)



Revenu modeste

<p>Fond Air Transition Fioul</p> 	<p>Montant de la prime : 1 500 € (plafonné à 20% du montant TTC des travaux)</p> <p>Bonus supplémentaire : + 500 € pour l'installation d'une pompe à chaleur (Air/Eau ou géothermie) ou l'installation d'un système solaire thermique</p> <p>Démarche</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dossier à télécharger sur le site ccpmb.fr - Dossier à remplir et à envoyer à la CCPMB avec toutes les pièces demandées.
<p>MaPrimeRénov' Jaune*</p> 	<p>Montant de la prime</p> <p>Chaudière à granulés : 8 000 €</p> <p>Pompe à chaleur géothermique : 8 000 €</p> <p>Chauffage solaire : 6 500 €</p> <p>Chaudière à bûches : 6 500 €</p> <p>Pompe à chaleur Air/Eau : 3 000 €</p> <p>Démarche</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inscriptions sur le site maprimerenov.gouv.fr - Dépôt d'une demande de subvention sur le site avant de signer le devis
<p>CEE (Certificats d'Economie d'Énergie)</p> 	<p>Montant de la prime : simulation à faire</p> <p>Démarche</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites internet suivant : <ul style="list-style-type: none"> • primesenergie.fr/simulation-primes-energie • prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html • simulateur.lenergiesoutcompris.fr - Réaliser la simulation de prime. - Valider la prime sur un des sites et créer un dossier. - Lorsque la demande est prise en compte, vous recevez un mail de confirmation. - Vous pouvez alors signer le devis et engager les travaux.
<p>TVA</p>	<p>TVA réduite à 5.5% appliquée sur les devis</p>
<p>Eco Prêt à Taux 0*</p> 	<p>Maximum 15 000 € / durée de remboursement : 15 ans au maximum</p> <p>Démarche</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remplir le formulaire « emprunteur » et « entreprise » puis se rendre chez un organisme de crédit. <p>Formulaires à télécharger sur le site : ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-referance</p>







Pour les aides de l'État, il est nécessaire de faire appel à un professionnel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

* Aides réservées aux propriétaires occupants une résidence principale ou les propriétaires bailleurs.

Revenu intermédiaire

<h2>Fond Air Transition Fioul</h2> 	<p>Montant de la prime : 1 000 € (plafonné à 20% du montant TTC des travaux)</p> <p>Bonus supplémentaire : + 500 € pour l'installation d'une pompe à chaleur (Air/Eau ou géothermie) ou l'installation d'un système solaire thermique</p> <p>Démarche</p> <ul style="list-style-type: none">- Dossier à télécharger sur le site www.ccpmb.fr- Dossier à remplir et à envoyer à la CCPMB avec toutes les pièces demandées.
<h2>MaPrimeRénov' Violet*</h2> 	<p>Montant de la prime</p> <p>Chaudière à granulés : 4 000 € Pompe à chaleur géothermique : 4 000 € Chauffage solaire : 4 000 € Chaudière à bûches : 3 000 € Pompe à chaleur Air/Eau : 2 000 € Chaudière GAZ très haute performance : 0 €</p> <p>Démarche</p> <ul style="list-style-type: none">- Inscriptions sur le site maprimerenov.gouv.fr- Dépôt d'une demande de subvention sur le site avant de signer le devis
<h2>CEE (Certificats d'Economie d'Énergie)</h2> 	<p>Montant de la prime : simulation à faire</p> <p>Démarche</p> <p>Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites internet suivant :</p> <ul style="list-style-type: none">• primesenergie.fr/simulation-primes-energie• prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html• simulateur.lenergiesoutcompris.fr <ul style="list-style-type: none">- Réaliser la simulation de prime.- Valider la prime sur un des sites et créer un dossier.- Lorsque la demande est prise en compte, vous recevez un mail de confirmation.- Vous pouvez alors signer le devis et engager les travaux.
<h2>TVA</h2>	<p>TVA réduite à 5.5% appliquée sur les devis</p>
<h2>Eco Prêt à Taux 0*</h2> 	<p>Maximum 15 000 € / durée de remboursement : 15 ans au maximum</p> <p>Démarche</p> <ul style="list-style-type: none">- Remplir le formulaire « emprunteur » et « entreprise » puis se rendre chez un organisme de crédit. <p>Formulaires à télécharger sur le site : ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-referenc</p>







Pour les aides de l'État, il est nécessaire de faire appel à un **professionnel RGE** (Reconnu Garant de l'Environnement).

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

* Aides réservées aux propriétaires occupants une résidence principale ou les propriétaires bailleurs.

Revenu élevé

<p>Fond Air Transition Fioul</p>  <p>Pays du Mont-Blanc Communauté de communes</p>	<p>Montant de la prime : 500 € (plafonné à 20% du montant TTC des travaux)</p> <p>Bonus supplémentaire : + 500 € l'installation d'une pompe à chaleur (Air/Eau ou géothermie) ou l'installation d'un système solaire thermique</p> <p>Démarche</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dossier à télécharger sur le site ccpmb.fr - Dossier à remplir et à envoyer à la CCPMB avec toutes les pièces demandées.
<p>MaPrimeRénov' Rose*</p>  <p>MaPrimeRénov' Mieux chez moi, mieux pour la planète</p>	<p>Pas d'aide financière pour cette tranche de revenus.</p>
<p>CEE (Certificats d'Economie d'Énergie)</p>  <p>Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE Ministère de la Transition écologique et solidaire</p>	<p>Montant de la prime : simulation à faire</p> <p>Démarche</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avant de signer le devis, s'inscrire sur un des sites internet suivant : <ul style="list-style-type: none"> • primesenergie.fr/simulation-primes-energie • prime-energie-edf.fr/je-simule-ma-prime.html • simulateur.lenergiesoutcompris.fr - Réaliser la simulation de prime. - Valider la prime sur un des sites et créer un dossier. - Lorsque la demande est prise en compte, vous recevez un mail de confirmation. - Vous pouvez alors signer le devis et engager les travaux.
<p>TVA</p>	<p>TVA réduite à 5.5% appliquée sur les devis</p>
<p>Eco Prêt à Taux 0*</p>  <p>Eco-prêt 0% Pour la rénovation énergétique de l'habitat</p>	<p>Maximum 15 000 € / durée de remboursement : 15 ans au maximum</p> <p>Démarche</p> <ul style="list-style-type: none"> - Remplir le formulaire « emprunteur » et « entreprise » puis se rendre chez un organisme de crédit. <p>Formulaires à télécharger sur le site : ecologie.gouv.fr/eco-ptz-formulaires-guides-et-textes-referance</p>



Pour les aides de l'État, il est nécessaire de faire appel à un **professionnel RGE** (Reconnu Garant de l'Environnement).

Les montants définitifs des primes ne peuvent être donnés que par les organismes associés à chaque aide financière. Aucun indicatif n'est contractuel.

* Aides réservées aux propriétaires occupants une résidence principale ou les propriétaires bailleurs.